

N° 53

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 octobre 2019

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

*tendant à l'engagement résolu de la France en faveur de toute initiative concertée au niveau européen ou international visant à mettre un terme à l'offensive militaire menée par la Turquie au nord-est de la Syrie,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Bruno RETAILLEAU, Patrick KANNER, Christian CAMBON, Rémi FÉRAUD, Pascal ALLIZARD, Philippe BAS, Jérôme BASCHER, Mmes Anne-Marie BERTRAND, Annick BILLON, M. Jean BIZET, Mme Christine BONFANTI-DOSSAT, M. Gilbert BOUCHET, Mme Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, MM. Michel BOUTANT, Max BRISSON, François CALVET, Mmes Agnès CANAYER, Anne CHAIN-LARCHÉ, MM. Patrick CHAIZE, Pierre CHARON, Daniel CHASSEING, Alain CHATILLON, Guillaume CHEVROLLIER, Mme Hélène CONWAY-MOURET, MM. Édouard COURTIAL, Pierre CUYPERS, Philippe DALLIER, René DANESI, Mmes Annie DELMONT-KOROPOULIS, Catherine DEROCHÉ, Jacky DEROMEDI, Chantal DESEYNE, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, Mme Catherine DI FOLCO, M. Alain DUFAUT, Mmes Nicole DURANTON, Dominique ESTROSI SASSONE, Françoise FÉRAT, MM. Bernard FOURNIER, Christophe-André FRASSA, Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, M. Bruno GILLES, Mme Colette GIUDICELLI, M. Jean-Pierre GRAND, Mme Pascale GRUNY, MM. Jean-Noël GUÉRINI, Joël GUERRIAU, Loïc HERVÉ, Benoît HURÉ, Mmes Sophie JOISSAINS, Gisèle JOURDA, MM. Roger KAROUTCHI, Guy-Dominique KENNEL, Mmes Élisabeth LAMURE, Florence LASSARADE, M. Daniel LAURENT, Mme Christine LAVARDE, MM. Dominique de LEGGE, Ronan LE GLEUT, Jean-Pierre LELEUX, Jacques LE NAY, Olivier LÉONHARDT, Jean-François LONGEOT, Gérard LONGUET, Mme Vivette LOPEZ, MM. Jean-Jacques LOZACH, Didier MANDELLI, Hervé MAUREY, Rachel MAZUIR, Pierre MÉDEVIELLE, Mmes Marie MERCIER, Brigitte MICOULEAU, MM. Alain MILON, Albéric de MONTGOLFIER, Mmes Patricia MORHET-RICHAUD, Catherine MORIN-DESAILLY, MM. Jean-Marie MORISSET, Philippe MOUILLER, Louis-Jean de NICOLAÏ, Olivier PACCAUD, Cyril PELLEVAL, Philippe PEMEZEZEC, Mme Marie-Françoise PEROL-DUMONT, MM. Cédric PERRIN, Jackie PIERRE, Rémy POINTEREAU, Ladislav PONIATOWSKI, Mmes Sophie PRIMAS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, MM. Michel RAISON, Jean-François RAPIN, Damien REGNARD, André REICHARDT, Gilbert ROGER, Hugues SAURY, Michel SAVIN, Alain SCHMITZ, Bruno SIDO, Jean-Pierre SUEUR, Rachid TEMAL, Jean-Marc TODESCHINI, Mme Catherine TROENDLÉ, MM. Raymond VALL, André VALLINI, Yannick VAUGRENARD et Jean Pierre VOGEL,

Sénateurs



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 9 octobre 2019, le nord-est de la Syrie est en proie à une offensive de l'armée turque qui aurait déjà causé la mort d'un grand nombre de combattants kurdes et de civils. D'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 130 000 personnes auraient été déplacées du fait de la violence des combats. Cette offensive fait suite à celle d'Afrine en 2018, qui avait déjà suscité de vives réactions de la communauté internationale.

L'offensive turque progresse rapidement. Elle se concentre sur une bande de territoire d'une centaine de kilomètres entre les villes de Tal Abyad et Ras al-Aïn, frontalière de la Turquie et de la Syrie et tenue par les Unités de protection du peuple (YPG) – les combattants kurdes qui constituent la colonne vertébrale des Forces Démocratiques Syriennes (FDS). En six jours, les forces turques se seraient déjà emparées de Tal Abyad et de quarante villages, ce qui correspond au territoire de toute la région frontalière, de Tal Abyad jusqu'à l'ouest de Ras al-Aïn, cette dernière ville résistant encore aux frappes aériennes et aux tirs d'artillerie de l'armée turque.

Dans cette zone, se trouvent également quelque 10 000 djihadistes, dont 2 000 étrangers, capturés au cours des combats et enfermés dans des prisons placées sous le contrôle des FDS. Les forces kurdes du nord-est syrien surveillent également les camps abritant environ 80 000 membres des familles de ces djihadistes et dans lesquels l'idéologie du groupe État islamique est encore très présente. Parce qu'ils ont dû mobiliser une partie de leurs forces contre les Turcs au détriment de la surveillance des camps et des prisons djihadistes, les FDS ont alerté sur le risque très élevé que l'offensive menée par la Turquie ne favorise l'évasion de nombreux combattants terroristes détenus dans ces prisons. D'après les forces kurdes, certaines attaques turques auraient même ciblé ces prisons et campements.

Cette offensive intervient trois jours après l'annonce du retrait des troupes américaines de cette région. Les quelque 2 000 soldats américains présents dans la région constituaient jusqu'alors un rempart contre une attaque turque. Bien qu'il ait affirmé ne pas soutenir cette attaque, le président américain Donald Trump n'est pas revenu sur sa décision de retrait de 1 000 soldats américains.

Avec cette offensive, la Turquie entend créer une zone tampon d'une trentaine de kilomètres de long et de cinq cents kilomètres de large entre la frontière turque et les zones syriennes contrôlées par les forces kurdes dans la région, notamment afin d'y installer une partie des quelque 3,5 millions de réfugiés syriens présents en Turquie. À cet égard, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a rappelé dans un communiqué que *« tout retour de réfugiés en Syrie doit se faire sur une base volontaire, dans la dignité et à un moment où le retour est sûr »*.

À la demande de cinq pays européens, dont la France et l'Allemagne, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni en urgence, le 10 octobre, sans parvenir à prendre de décision unanime. Le 12 octobre, après plusieurs condamnations fermes de cette offensive sans effet, la France et l'Allemagne ont suspendu leurs exportations d'armes vers la Turquie.

Au-delà de la simple condamnation par la France et l'Union européenne de cette action militaire, aussi ferme soit-elle, la présente proposition tend à demander l'engagement résolu de la France en faveur de toute initiative concertée au niveau européen ou international, de nature à faire cesser l'offensive militaire menée par la Turquie au nord-est de la Syrie.

Car il y a urgence. En effet, en réponse aux préoccupations exprimées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur la Syrie, la présente résolution souligne également l'absolue nécessité de protéger les populations civiles et d'assurer de manière durable un accès humanitaire sans entrave sur tout le territoire syrien.

À terme, il s'agit de favoriser le respect des engagements de la communauté internationale en Syrie, de maintenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, et de défendre le respect de toutes ses composantes ethniques et religieuses.

**Proposition de résolution tendant à l'engagement résolu de la France en faveur de toute initiative concertée au niveau européen ou international visant à mettre un terme à l'offensive militaire menée par la Turquie au nord-est de la Syrie**

- ① Le Sénat,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu la Charte des Nations unies du 26 juin 1945,
- ④ Vu le Communiqué de Genève du 30 juin 2012, approuvé dans la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies,
- ⑤ Vu la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies,
- ⑥ Vu la déclaration de la Haute représentante, au nom de l'Union européenne, sur les développements récents intervenus dans le nord-est de la Syrie, du 9 octobre 2019,
- ⑦ Vu la déclaration de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur la Syrie,
- ⑧ Vu la déclaration du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés sur la situation des réfugiés et des déplacés dans le nord-est de la Syrie, du 10 octobre 2019,
- ⑨ Vu la décision de la France et de l'Allemagne d'interrompre les exportations d'armes vers la Turquie en date du 12 octobre 2019,
- ⑩ Considérant le rôle essentiel des combattants des Forces Démocratiques Syriennes dans la lutte contre le terrorisme islamiste et leur contribution décisive à la défaite territoriale de Daech en Syrie, avec le soutien de la coalition internationale et en particulier de la France ;
- ⑪ Considérant la reconnaissance exprimée par la France pour le courage des combattants et des combattantes des Forces Démocratiques Syriennes et les sacrifices consentis dans la lutte contre le groupe État islamique ;
- ⑫ Considérant que le combat contre Daech ne s'est pas achevé avec la fin de l'emprise territoriale de ce groupe terroriste en Irak et en Syrie, du fait de la persistance de cellules dormantes ou actives de terroristes ;

- ⑬ Considérant la situation politique et militaire en Syrie et la nécessité de préserver les Forces Démocratiques Syriennes pour éviter la résurgence du groupe État islamique, en particulier dans le nord-est de la Syrie, où sont détenus de nombreux membres de groupes terroristes, qui représentent une menace pour la sécurité régionale, internationale et européenne ;
- ⑭ Considérant qu'il ne saurait y avoir de solution durable au conflit syrien par des moyens militaires et que l'action militaire unilatérale de la Turquie dans le nord-est de la Syrie compromet la recherche d'une solution politique négociée menée sous l'égide des Nations unies ;
- ⑮ Considérant que toute opération militaire doit respecter la Charte des Nations unies et le droit international humanitaire ;
- ⑯ Appelle au respect des termes de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies et du processus de Genève qui tendent à privilégier la recherche d'une solution politique au conflit syrien, plutôt qu'une action militaire ;
- ⑰ Appelle à une vigilance absolue sur la menace que constitue pour la sécurité régionale, internationale et européenne, la surveillance affaiblie des lieux de détention des djihadistes au nord-est de la Syrie et sur la nécessité absolue de mettre tout en œuvre pour prévenir la résurgence du groupe État islamique ;
- ⑱ Invite en conséquence à l'engagement résolu de la France en faveur de toute initiative concertée au niveau européen ou international de nature à faire cesser l'offensive menée par la Turquie au nord-est de la Syrie, à favoriser le respect des engagements de la communauté internationale en Syrie, à maintenir l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État syrien, à défendre le respect de toutes ses composantes ethniques et religieuses, à protéger les populations civiles et à assurer de manière durable un accès humanitaire sans entrave sur tout le territoire syrien.